

Cette mise à jour a été rédigée conjointement par le Foyer pour les femmes autochtones de Montréal (FFAM), La Porte ouverte Montréal, Résilience Montréal, l'Association des Inuit du sud du Québec, le Projet de travailleuses de soutien autochtones, le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal, Exeko, et le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal.

LES BESOINS DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES - APPEL À UNE ACTION IMMÉDIATE

MISE À JOUR: 20 MAI 2020

Merci

Nous reconnaissons que les autorités publiques travaillent sans relâche pour prévenir la propagation de ce virus, et pour cela, nous sommes reconnaissantes de leur engagement et dévouement, notamment à travers les rencontres hebdomadaires avec le CIUSSS du Centre-sud-de-l'île-de-Montréal, la Ville de Montréal, le SPVM et la Direction régionale de santé publique. Nous sommes aussi reconnaissantes de l'important soutien financier que nous avons reçu de Services aux Autochtones Canada et Service Canada. Le FFAM tient à remercier tout particulièrement les travailleurs sociaux du CIUSSS, Emily Brunton et Simon Beauregard, ainsi que la superviseure du CIUSSS, Annie Arevian, pour leurs efforts et leur soutien exceptionnel au cours des dernières semaines pour le bien-être du FFAM.

Pour protéger les membres de nos communautés les plus à risque, nous demandons aux autorités publiques :

1. **De retarder toutes les stratégies de déconfinement** jusqu'à ce que la pandémie ait été contrôlée, que la courbe de nouvelles infections soit stabilisée dans le secteur de l'itinérance et que des tests adéquats soient effectués. Dans le cas où les autorités provinciales lèveraient officiellement l'état d'urgence provincial, nous recommandons que la Ville de Montréal demande au Québec la permission de maintenir son propre état d'urgence.
2. Tout en maintenant les services d'urgence temporaires qui ont été créés afin qu'ils restent opérationnels à plus long terme, **de répondre à nos demandes répétées de services adéquats**, y compris, mais pas seulement, ce qui suit :
 - 2.1. **Maintenir les refuges d'urgence temporaires** existants et en créer de nouveaux au besoin, jusqu'à ce que la pandémie soit passée. Lorsqu'un déplacement d'une ressource est nécessaire, envisager de placer les refuges à proximité des ressources normalement utilisées par les Autochtones vivant en itinérance afin de réduire les déplacements inutiles par les transports publics et ainsi diminuer le risque de transmission. Cela devrait inclure des logements

sociaux autonomes ainsi que de l'hébergement avec des programmes de soutien pour la dépendance à l'alcool et de l'hébergement pour les personnes en autonomie réduite, sous la forme de chambres d'hôtel, d'appartements ou d'un site dédié aux tentes où les personnes ont le choix de s'isoler, mais peuvent aller et venir à leur guise sans aucune surveillance ;

- 2.2. **D'effectuer des tests sur place** et sans présence policière dans les refuges, les centres et les espaces de rassemblement en plein air pour les membres de la communauté et le personnel (voir plus précisément le point 5) ;
 - 2.3. **D'assurer des services qualifiés de désinfection/nettoyage avec des produits approuvés par la santé publique** pour contrôler la propagation du virus dans les centres et les refuges à but non lucratif desservant la population vivant en itinérance. Jusqu'à présent, le RÉSEAU a organisé des services de désinfection/nettoyage pour quelques organisations desservant les Autochtones en itinérance, mais nous ne sommes pas équipés pour maintenir de tels services dans tous les centres et foyers desservant notre communauté à Montréal;
 - 2.4. **De fournir des travailleurs d'urgence/de remplacement/suppléance** dans les refuges et les centres afin qu'ils puissent continuer à fonctionner à pleine capacité. Par exemple, le Foyer pour femmes autochtones de Montréal a été contraint de fermer temporairement ses portes parce que de nombreuses travailleuses ont contracté le virus.
3. De reconnaître, collaborer et soutenir **l'ensemble des organisations offrant des services aux personnes Autochtones en tant qu'un seul site unique de l'épidémie de COVID-19** afin de prévenir toute nouvelle propagation du virus. Nos client.es et nos travailleur.ses sont tous interconnecté.es car ils et elles fréquentent de nombreuses organisations et de nombreux lieux de rassemblement communs.
 4. **D'élaborer un plan conjoint et concret avec les organisations desservant les Autochtones** pour la sécurité de tous les Autochtones de Montréal, y compris les familles qui ont besoin de s'isoler ensemble, les mères et les enfants, et les personnes naviguant les systèmes de justice et carcéral. Ce plan doit tenir compte de l'ensemble des problèmes complexes auxquels font face les personnes sans domicile fixes, celles qui ont des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de traumatisme intergénérationnel, etc.
 5. De mettre en place les ressources nécessaires pour **tester tous les usagers le désirant sur place** dans les refuges, les centres et autres espaces communautaires où

Cette mise à jour a été rédigée conjointement par le Foyer pour les femmes autochtones de Montréal, La Porte Ouverte Montréal, Résilience Montréal, l'Association des Inuit du sud du Québec, le Projet des travailleuses de soutien autochtones, le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal, Exeko, et le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal.

la communauté de la rue se rassemble, sans présence policière. Jusqu'à présent, on nous a dit que le dépistage n'est pas une priorité, en partie parce qu'il n'y a pas assez de place au refuge public de l'Abris du Voyageur qui est le refuge dédié aux personnes vivant dans la rue pour attendre le résultat de leurs tests. Nous avons également été informées que le dépistage n'est pas le moyen le plus efficace de prévenir la propagation du virus. Néanmoins, tant que nous n'aurons pas reçu des **directives claires et un plan d'action efficace concernant les mesures de protection, qui ont été adaptés à la réalité des communautés autochtones**, nous continuons à demander des tests sur place dans les refuges, les centres et les autres espaces communautaires.

6. **D'annuler rétroactivement toutes les infractions émises en vertu de la Loi sur la santé publique associées aux articles 123(8) et 139**, qui ont été données aux personnes sans domicile fixe et/ou aux travailleurs de première ligne pendant cette pandémie. Pour le reste de la pandémie, imposer un **moratoire sur l'émission de contraventions aux personnes vivant dans la rue, ainsi qu'aux travailleurs de première ligne**.
7. De **collecter et de fournir des statistiques** sur l'évolution du virus dans la **communauté autochtone** à Montréal. Dans l'état actuel des choses, les données démographiques officielles concernant les populations autochtones dans les refuges et les sites de dépistage gérés par le secteur publique ne sont pas disponibles. Nous sommes donc incapable d'avoir un point de vue global des effets du virus sur notre communauté marginalisée.

Nos refuges, centres et espaces communautaires sont confrontés à des difficultés permanentes, qui vont bien au-delà des obstacles auxquels sont actuellement confrontés les organisations et les individus allochtones. Nous sommes de plus en plus préoccupées par notre réalité actuelle et craignons de devenir l'épicentre de cette pandémie tant au Québec qu'au Canada. Pour l'avenir, il est impératif que nous créions et mettions en place des mesures de protection et de soutien spécifiquement adaptées à la communauté autochtone.

Cette mise à jour a été rédigée conjointement par le Foyer pour les femmes autochtones de Montréal, La Porte Ouverte Montréal, Résilience Montréal, l'Association des Inuit du sud du Québec, le Projet des travailleuses de soutien autochtones, le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal, Exeko, et le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal.

PORTRAIT DE LA RÉALITÉ ACTUELLE

À cette fin, et dans l'esprit de faire la lumière sur la **gravité de la situation actuelle**, il est impératif que nous fournissions un portrait détaillé de la réalité en première ligne.

- A. À ce jour, les organisations qui desservent la communauté autochtone n'ont pas reçu de plan d'action clair pour protéger et soutenir la communauté autochtone sans domicile fixe qui n'ont donc pas la possibilité de pratiquer la distanciation sociale et l'isolement volontaire. Afin de respecter les directives des autorités publiques en matière de distanciation sociale, nos organisations ont dû limiter leurs capacités, tout en restant insuffisamment soutenues. Bien que nous reconnaissons quelques décisions prises par la Ville et le CIUSSS soutenant la création de nouveaux centres d'urgences au Square Cabot, au Collège Dawson et au Centre Sportif de la Petite Bourgogne, un nombre élevé de nos requêtes principales n'ont pas été accordées dans les délais prescrits et n'ont pas non plus tenu compte des circonstances particulières dans lesquelles vivent les membres de la communauté autochtone en situation d'itinérance.
- B. Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a continuellement refusé nos demandes de tests ciblés sur place dans les refuges, les centres et les lieux de rassemblement extérieurs comme le Square Cabot (ces demandes remontent au 26 mars 2020). À Montréal, Médecins du Monde est prêt à effectuer des tests mobiles depuis la mi-avril, mais l'accès au matériel de test a été refusé sur demande. Les membres des communautés autochtones continuent de se heurter à des obstacles lorsqu'ils se font tester et lorsqu'ils accèdent à la trajectoire des services publics, tels que les chambres d'hôtel et autres services d'isolement. Plutôt que de faire du dépistage une priorité, on nous demande de respecter les mesures sanitaires de base telles que la distanciation sociale, le lavage des mains, le port de masques, etc. Cependant, aucune directive claire n'a été donnée pour la partie de notre communauté qui **a déjà** de la difficulté **à avoir accès** à des ressources hygiéniques et **à suivre** ces mesures **sanitaires** de bases.
- C. On constate une augmentation des interventions policières agressives et ciblées à l'égard des membres des communautés autochtones. Cela a contribué à accroître la judiciarisation et la stigmatisation des personnes autochtones, en particulier celles qui vivent en situation d'itinérance. Le 5 mai dernier, le Foyer pour femmes autochtones de Montréal a fait une plainte contre le SPVM pour de la discrimination systémique et du profilage racial à l'encontre d'une femme autochtone le 3 mai 2020, et une plainte

Cette mise à jour a été rédigée conjointement par le Foyer pour les femmes autochtones de Montréal, La Porte Ouverte Montréal, Résilience Montréal, l'Association des Inuit du sud du Québec, le Projet des travailleuses de soutien autochtones, le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal, Exeko, et le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal.

formelle a été [déposée](#) par la suite à la Commission des droits de la personnes et de la jeunesse du Québec.

- I. Nous avons constaté une augmentation de la criminalisation, des contraventions, des interventions agressives et des arrestations de ceux qui vivent dans la rue, ainsi que des travailleuses de première ligne offrant des services essentielles à la communauté. Depuis le 27 mars, nous demandons activement un moratoire sur l'émission de contraventions aux personnes sans domicile fixe en vertu des articles 123 (8) et 139 de la *Loi sur la santé publique*, en raison du fait que la plupart d'entre elles n'ont pas d'endroit où pratiquer l'isolement volontaire et la distanciation sociale. Nous demandons que les autorités de santé publique travaillent en tandem avec la police pour mettre en œuvre une orientation de santé publique visant à exclure les personnes itinérantes et ceux et celles qui travaillent avec eux de toutes réprimandes civiles liées à ces infractions.
 - II. Après l'arrestation d'une travailleuse de rue autochtone qui a reçu une contravention alors qu'elle travaillait en première ligne, la Ville de Montréal et le SPVM font des pression uniquement sur les travailleurs de rue autochtones pour qu'ils signalent leur emplacement au SPVM au début de chaque quart de travail. La Ville de Montréal a insisté pour que les organisations qui reçoivent des fonds municipaux "collaborent" à cette demande. Il est crucial de noter que les travailleurs de proximité allochtone n'ont pas été invités à informer la police des lieux de leurs activités, suggérant ainsi des pratiques ciblées envers les Autochtones. Nous sommes préoccupées par la multiplication des mesures discriminatoires.
- D. Nous désapprouvons la décision du Québec de procéder à des mesures de déconfinement alors que la propagation du virus dans notre secteur ne fait que commencer à atteindre son maximum. Plutôt que de répondre efficacement à l'urgence, le relâchement des mesures de confinement augmentera au contraire considérablement le risque de contamination. [Montréal est actuellement l'épicentre de la contagion COVID-19 au Canada, et le Québec est le septième épicentre COVID-19 le plus meurtrier au monde](#). Plus précisément, les autorités publiques provinciales doivent tenir compte de la manière dont la pandémie affecte les différentes communautés, souvent marginalisées. La prise de décision universelle ne tenant pas compte de la communauté autochtone est néfaste.
- E. Depuis le 19 mars, nous avons communiqué à plusieurs reprises nos demandes et recommandations dans le but d'anticiper la propagation du virus et de protéger la

Cette mise à jour a été rédigée conjointement par le Foyer pour les femmes autochtones de Montréal, La Porte Ouverte Montréal, Résilience Montréal, l'Association des Inuit du sud du Québec, le Projet des travailleuses de soutien autochtones, le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal, Exeko, et le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal.

communauté autochtone vivant dans la rue contre la contamination du virus. Nous sommes conscientes de la crise qui sévit dans les CHSLD du Québec et craignons de nous retrouver dans une situation similaire. Nous avons demandé aux autorités provinciales et municipales d'agir et de nous soutenir immédiatement, mais nous avons reçu des réponses insuffisantes et décevantes à ces requêtes. Bien que certaines mesures importantes ont été prises, la communauté nécessite un soutien considérable et à long terme jusqu'à ce que la pandémie soit véritablement terminée. En fait, en raison d'une épidémie de COVID-19, malgré des demandes d'aide que nous avons soumises pendant plus de deux semaines, le Foyer pour femmes autochtones de Montréal a dû [fermer ses portes le](#) 14 mai 2020, forçant ses résidentes à déménager dans des hôtels. Nous continuons à craindre que d'autres refuges et centres desservants les Autochtones se retrouvent dans une impasse similaire.

DES EFFORTS CONTINUS

La pandémie COVID-19 a aggravé les difficultés actuelles de la communauté autochtone et le manque de ressources disponibles pour les besoins de base a mis les Autochtones vivant en itinérance dans une position particulièrement précaire. C'est pourquoi les organisations offrant des services essentiels aux Autochtones opérant pendant la pandémie maintiennent un contact permanent entre elles pour tenter de répondre collectivement aux besoins des membres les plus vulnérables de la communauté. Ces organisations comprennent le Foyer pour les femmes autochtones de Montréal, l'Association des Inuit du Sud du Québec, le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal, Résilience Montréal, le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, La Porte Ouverte Montréal, le Projet de travailleurs de soutien autochtones et bien d'autres encore.

Depuis l'entrée en vigueur des ordonnances de confinement à domicile le 15 mars 2020, les organisations communautaires ont demandé un plan d'action clair et un déploiement de ressources pour répondre à nos besoins urgents dans l'offre de services essentiels desservant notre communauté. Alors qu'une certaine assistance a été fournie et certains services financés, d'autres aides essentielles ont été refusées à plusieurs reprises et ces manquements ont mené à de graves conséquences. Plus important encore, bien que nous reconnaissons la particularité de la situation de la pandémie, nous sommes de plus en plus préoccupées par le fait que la communauté autochtone est prise en compte après coup dans le processus de planification, et que la réponse actuelle démontre des violations des droits fondamentaux de notre communauté à la vie, à la sécurité et à l'égalité.

Cette mise à jour a été rédigée conjointement par le Foyer pour les femmes autochtones de Montréal, La Porte Ouverte Montréal, Résilience Montréal, l'Association des Inuit du sud du Québec, le Projet des travailleuses de soutien autochtones, le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal, Exeko, et le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal.

INFORMATIONS DE CONTACT

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter :

Foyer pour les femmes autochtones de Montréal -- Nakuset, nakuset@gmail.com

La Porte Ouverte de Montréal -- Mélodie Racine, directrice@opendoortoday.org

Résilience Montréal -- Nakuset, nakuset@gmail.com

Projet des travailleuses de soutien autochtones-- Lyn Black, lynhcswp@gmail.com

Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal -- Rachel Deutsch,
Direction@justicemontreal.ca

RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal -- Allison Reid,
allison@reseaumtlnetwork.com

Cette mise à jour a été rédigée conjointement par le Foyer pour les femmes autochtones de Montréal, La Porte Ouverte Montréal, Résilience Montréal, l'Association des Inuit du sud du Québec, le Projet des travailleuses de soutien autochtones, le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal, Exeko, et le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal.